

## Mahio

1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette

Tél. **04 79 25 50 32** - Fax ; 04 79 25 78 25 E-mail ;mairic@valgelon-la-rochette.com

www.valgelon-la-rochette.com

## République Française

## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Valgelon-La Rochette

## Objet

Permanences Architecte Conseil

Convention entre la commune de Valgelon-La Rochette et Madame Sarah JUGAND, Atelier d'architecture Mille 4

Date de convocation 25 juin 2022

> Date d'affichage 9 juillet 2022

Nombre de conseillers en

exercice:

29

Nombre de présents :

21

Nombre de votants :

28

Exprimés:

26

Le deux juillet deux mil vingt deux à dix heures

En séance publique, sous la présidence de Monsieur David ATES, Maire Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Présents: David ATES, Jacky DONJON, Jacky GACHET, Nathalie REBATEL, Pierre VERNEY, Olivier GUILLAUME, Morgane ALVES DIAS, Jean-Marc DEBAUGE, Mathilde GAZZA, Christophe DUTHEIL, Carine PIBOULEU, Elodie VANACKERE, Véronique CORTES ROUX-LATOUR, Céline BORDIER, Lionel FUENTES, Guillaume FOUCHER, Christophe SCHOERLIN, Jean-Claude BENGRIBA, Annie GONTARD, Delphine LAINÉ, Patrick CHARLES

Procurations: Emmanuelle ESCOFFIER ATES à David ATES Gilles GLAREY à Mathilde GAZZA, Thierry MONTEL à Jean-Marc DEBAUGE, Sarah COMMUNAL à Lionel FUENTES, Florence YSARD JACOB à Nathalie REBATEL, Véronique LEPRUN à Carine PIBOULEU, Fabien GARCIA à Annie GONTARD,

Absent excusé: Virgile FIELBARD

Madame Véronique CORTES ROUX-LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire délégué expose,

Afin de promouvoir la qualité architecturale, urbaine et paysagère des projets de construction sur le territoire de Valgelon-La-Rochette, la Commune souhaite apporter un service de conseil architectural auprès des administrés.

Par ailleurs, la Commune instruit en interne les déclarations préalables et, à ce titre, souhaite bénéficier d'un regard qualifié sur le plan de la conception architecturale dans l'analyse des dossiers.

Il est proposé au conseil municipal de signer une convention avec un architecte conseil, Madame Sarah JUGAND, architecte DEA-HMONP, sur la base d'une journée par mois.

La rétribution de cette vacation est de 1 000 € TTC/jour. A ce montant s'ajoutent les frais de déplacements de l'architecte conseil.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'organisation de permanences de l'architecte conseil
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de consultance architecturale avec Madame Sarah JUGAND ciannexée
- ➤ Fixe le montant de la vacation à 1 000 € TTC la journée de vacation, à laquelle sera ajoutée les frais kilométriques

Accusé de réception en préfecture 073-200086882-20220702-Del20220604-DE Date de télétransmission : 13/07/2022 Date de réception préfecture : 13/07/2022



Mairie

1 Place Albert Rey - La Rochette - 73110 Valgelon-La Rochette

Tél, **04 79 25 50 32 -** Fax : 04 79 25 78 25 E-mail :mairie@valgelon-la-rochette.com

www.valgelon-la-rochette.com

Amendement proposé par Monsieur Jacky GACHET, modifier la convention en annexe.

Amendement adopté à l'unanimité, Pour 28

Délibération amendée adoptée

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)	NPPV
3 Delphine LAINÉ Fabien GARCIA Annie GONTARD	2 JC BENGRIBA – Patrick CHARLES	23	0

Tous les membres présents ont signé au registre. Pour extrait certifié conforme.

> Le Maire Délégué, Jacky GACHET



